

Initiatives ministérielles

Au moment où le phénomène de la convergence est au cœur des activités de nos industries culturelles, il fallait revenir sur cette décision de scinder en deux ce qui, en fait, ne fait qu'un, soit les télécommunications et la radiodiffusion. Le message qu'envoie le gouvernement canadien aux artisans du monde des communications est que les intérêts financiers prévaudront sur les intérêts culturels du Canada et du Québec, et cela est très grave lorsqu'on sait que la plus-value de l'ère de l'autoroute électronique ne dépend pas du filage, mais bien du contenu que transportera cette infrastructure.

Enfin, je veux dire que nous sommes également témoins aujourd'hui d'un autre glissement vers le ministère de l'Industrie. En effet, comme pour les droits d'auteur, le gouvernement fédéral a choisi de laisser au ministère de l'Industrie la juridiction en ce qui a trait aux investissements étrangers dans les industries culturelles, n'accordant, comme pour les droits d'auteur, qu'un simple pouvoir d'élaborer des orientations culturelles en ce domaine au ministère du Patrimoine canadien. Ce pouvoir, l'ancien ministère des Communications l'avait. Il s'en est servi pour élaborer une politique en matière d'édition qui a été allègrement transgressée par le gouvernement dans l'affaire Ginn et dans l'affaire Maxwell-McMillan versus Prentice-Hall.

J'en arrive à la conclusion; celle-ci est simple: ce gouvernement, avec son projet de loi C-53, a tout simplement manqué, encore une fois, d'envergure.

À l'aube de cette année cruciale pour notre avenir collectif, le gouvernement canadien avait une occasion unique d'envoyer des messages clairs aux citoyens et aux citoyennes de ce pays, que le ministère du Patrimoine canadien a le mandat de défendre. En tant que membre de la loyale opposition de Sa Majesté, cela m'attriste. Mais comme souverainiste, je m'en réjouis profondément: le gouvernement a fait exactement le contraire de ce que les Canadiens attendaient, mais tout à fait ce que les Québécois et les Québécoises espéraient.

Il nie tout simplement l'existence de notre nation. Il ne propose aucun coup de barre pour franciser le Canada anglais et stopper la bilinguisation du Québec. Au contraire, à notre avis, l'alinéa 4(1)g) qui prévoit la progression vers l'égalité d'usage et du statut du français et de l'anglais, n'a même pas la valeur du papier sur lequel il est écrit. Enfin, le gouvernement n'a aucunement respecté les attentes qu'il avait suscitées chez les créateurs, et une partie importante de ses outils pour défendre la culture et ses créateurs est entre les mains du ministère de l'Industrie. Un secteur important du ministère du Patrimoine canadien vient officiellement d'être mis en tutelle par le gouvernement canadien.

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois s'opposera à ce projet de loi sans envergure, dangereux pour la nation canadienne et irrespectueux pour les créateurs. Un seul espoir à l'horizon pour les citoyens et citoyennes du Québec: se donner un vrai pays qui permettra à notre culture de s'exprimer, de se réaliser, d'être reconnue au grand jour pour le mieux-être de notre avenir collectif.

[Traduction]

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Madame la Présidente, j'interviens à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

• (1230)

C'est vraiment une expérience unique que d'avoir assisté à la présentation de ce projet de loi à la Chambre, d'avoir entendu les observations d'un si grand nombre de députés à l'étape de la deuxième lecture, de reconnaître les efforts de chacun puis d'intervenir à nouveau à cette étape, avant l'adoption de la mesure. À mon avis, tout ce processus illustre ce que la démocratie nous offre de mieux, soit la liberté d'expression et l'occasion de faire valoir son désaccord et de présenter d'autres points de vue. Cela dit, est-ce que nous en resterons encore au statu quo?

Je suis d'avis que les arguments que nous avons défendus de ce côté-ci ont enrichi le débat face au gouvernement qui s'entête à créer un superministère de l'identité culturelle. Nous avons fait valoir bien des arguments pour remettre en question la création de ce nouveau ministère. Comme je l'ai déclaré auparavant, cette mesure nous empêche de nous définir nous-mêmes en tant que Canadiens, même si certains insistent en disant qu'elle promeut une meilleure compréhension et favorise les activités interculturelles.

En fait, la mesure inscrit dans la loi l'octroi de subventions à une série de groupes d'intérêts spéciaux. La rumeur veut que le financement de tous les groupes d'intérêts spéciaux dans tous les ministères serait de l'ordre de 500 millions de dollars. Le gouvernement n'a pas précisé quelles compressions il entendait imposer aux groupes d'intérêts spéciaux, mais il parle aussi bien de l'élaboration de lignes directrices que d'une réduction du financement. Toutefois, il ne dit rien d'explicite à cet égard, il faut attendre le budget de février 1995.

De toute évidence, le gouvernement n'est pas à l'aise pour discuter de la réduction des dépenses. C'est étrange, surtout quand on pense que les Canadiens veulent une gestion plus transparente et que le gouvernement ne saisit pas l'occasion d'effectuer un changement, comme celle que lui donne la création du ministère du Patrimoine canadien. Il déclare mission impossible et revient au statu quo.

Le ministère fusionne plusieurs structures secondaires, soit le Secrétariat d'État, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le ministère de la Condition physique et du Sport amateur, Parcs Canada, des composantes d'Environnement Canada et la composante sur le patrimoine du ministère des Communications. C'est précisément sur le nombre de ces structures que je vais maintenant centrer le reste de mon intervention à la Chambre.

Étant donné les injures inadmissibles, incompréhensibles et méprisantes qu'a lancées hier le député de Carleton—Gloucester et qui n'avaient rien à voir avec le projet de loi C-53, je voudrais bien expliquer au député la position du Parti réformiste en ce qui concerne la politique linguistique. J'espère qu'il pourra comprendre notre politique très limpide.